

# Bulletin de l'académie de Besançon

## Analyses & résultats statistiques

### 222 collèges et lycées dans l'académie

À la rentrée scolaire 2011, l'académie de Besançon compte 222 établissements du second degré public et privé sous contrat et sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative.

Les établissements du second degré sont classés selon quatre types : les collèges, les établissements régionaux d'enseignement adapté, les lycées et les lycées professionnels.

#### Trois quarts des établissements relèvent du public

	Public				Privé sous contrat			Nombre total d'établissements
	Collèges	EREA	LGT & LPO	LP	Collèges	LGT & LPO	LP	
Doubs	45	1	11	10	17	3	4	91
Jura	28	1	9	6	10	3	3	60
Haute-Saône	26		6	5	6		3	46
Territoire de Belfort	13		3	3	3	2	1	25
<b>Académie</b>	<b>112</b>	<b>2</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>36</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>222</b>

Source : service statistique académique (SSA) - RAMSESE<sup>1</sup>

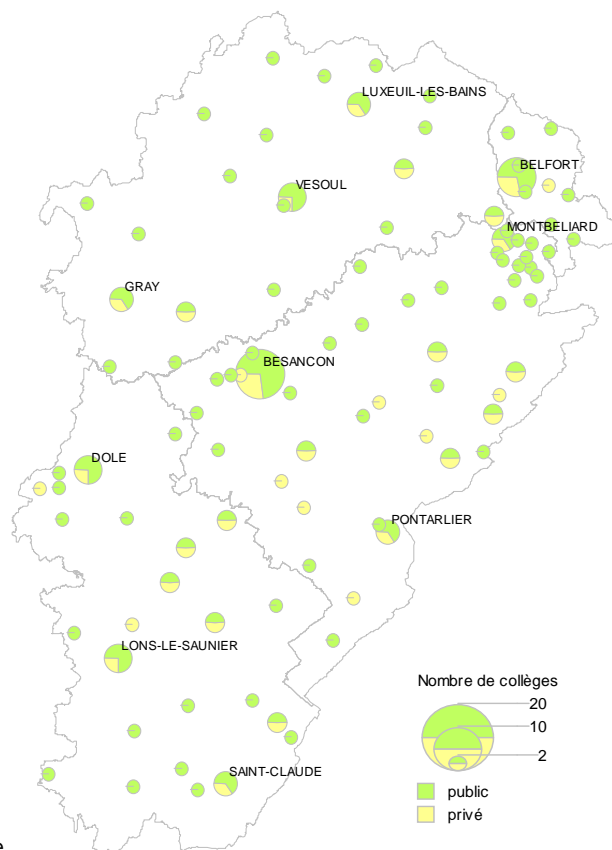
### Deux tiers des établissements sont des collèges

148 collèges publics et privés sont répartis entre les différents départements de l'académie. Les formations dispensées dans ces établissements portent sur le socle commun de connaissances et de compétences.

L'enseignement au collège est composé de trois cycles :

- ▣ un cycle d'adaptation correspondant aux classes de 6<sup>ème</sup>
- ▣ un cycle central regroupant les 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup>
- ▣ un cycle d'orientation en 3<sup>ème</sup>

A la fin du collège, les élèves passent le diplôme national du brevet (DNB). L'obtention de celui-ci n'est toutefois pas obligatoire pour la poursuite des études.



<sup>1</sup> répertoire académique et ministériel sur les établissements du système éducatif. Chaque établissement est immatriculé dans RAMSESE : il possède ainsi un numéro UAI (unité administrative immatriculée) ou RNE (répertoire national des établissements) qui permet de l'identifier.

Depuis 1996, certains collèges possèdent des sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) qui permettent l'accueil des élèves en difficulté. Leur organisation est similaire à celle des collèges classiques. En fin de 3<sup>ème</sup> les élèves passent le certificat de formation générale qui valide les connaissances générales en français, mathématiques mais aussi les capacités d'insertion sociale et professionnelle. En 2011, 26 SEGPA sont présentes dans l'académie.

## Deux établissements proposent un enseignement adapté

Les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) prennent en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap. Ils accueillent des élèves de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> SEGPA ainsi que des jeunes préparant un certificat d'aptitude professionnel (CAP).

Ils se différencient des autres établissements sur différents aspects :

- ▭ la présence d'internat éducatif,
- ▭ une formation professionnelle qualifiante et diplômante<sup>2</sup>,
- ▭ l'accueil de jeunes en situation de handicap (sensoriel ou moteur), renforcée par la présence d'un centre de soins et de plateaux techniques.

En France sont répertoriées 80 EREA dont deux sont situées en Franche-Comté.

### Public ou privé ?

Les établissements publics, nommés établissements publics locaux d'enseignement (EPL), sont dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Ils sont gérés par les collectivités territoriales - conseil général pour les collèges, conseil régional pour les lycées.

Ces collectivités ont pour responsabilités :

- ▭ la construction et l'entretien des locaux
- ▭ la gestion des personnels TOS (Techniques, Ouvriers et Services)
- ▭ le budget de fonctionnement attribué aux établissements

Les établissements privés sous contrat sont liés à l'État par un contrat d'association<sup>3</sup>.

Ces établissements proposent un enseignement identique à celui des établissements publics qui est soumis au contrôle de l'État. Ce dernier octroie des subventions pour les dépenses liées à la construction, l'aménagement, l'équipement mais aussi afin d'acquérir des matériels informatique pour les établissements sous contrat d'association.

### Gestion comptable

Les EPL sont regroupés en agence comptable. Elles sont gérées par un agent comptable qui tient la comptabilité de chaque établissement de l'agence et établit les comptes financiers. Cependant, tous les EPL ont un gestionnaire.

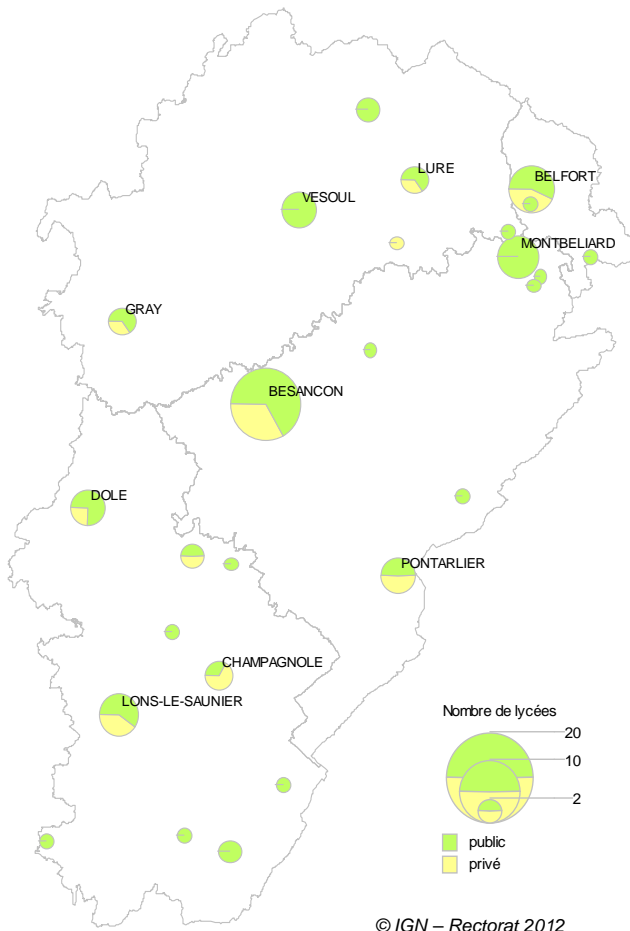
L'académie compte 43 agences comptables. Le nombre des établissements adhérents varie de 2 à 8.

<sup>2</sup> formations organisées en référence aux enseignements du collège et du LP

<sup>3</sup> le contrat d'association concerne la rémunération des professeurs ainsi que les dépenses de fonctionnement

## 37 lycées préparent aux baccalauréats généraux et technologiques

23 lycées d'enseignements généraux et technologiques (LGT) et 14 lycées polyvalents (LPO) proposent des formations offertes visant à préparer les élèves à intégrer l'université, les grandes écoles, un BTS, etc.



Les LGT préparent les élèves aux filières générales et technologiques.

L'enseignement en lycée est composé de deux cycles :

- ▣ le cycle de détermination qui correspond à la 2<sup>nd</sup>, est commun à tous les élèves. Il permet le choix de l'orientation.
- ▣ Le cycle terminal regroupe les classes de 1<sup>ère</sup> et terminales. Il se finalise par l'obtention du baccalauréat.

Les lycées polyvalents regroupent eux aussi des sections générales et technologiques. Mais, pour bénéficier de l'appellation de LPO, ils doivent être rattachés à une section d'enseignement professionnel (SEP) qui propose des baccalauréats professionnels.

Outre le baccalauréat, certains LGT et LPO proposent des sections de techniciens supérieurs<sup>4</sup> (STS) et des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

### Les lycées professionnels, vers une insertion dans la vie active

L'académie dénombre 35 lycées professionnels. Ceux-ci préparent les élèves à s'insérer dans la vie active mais

aussi à la poursuite d'étude (brevets de techniciens supérieurs). Trois catégories de formations y sont proposés : certificat d'aptitude professionnel (CAP), mention complémentaire (MC) et baccalauréat professionnel.

La formation générale (français, mathématiques, histoire géographie et langue) y est obligatoire. Les élèves bénéficient d'un enseignement professionnel qui occupe entre 40 et 60 % de l'enseignement. La pratique y a également une place importante tant par le biais de stages en entreprise que par l'enseignement en atelier.

### Internat et demi-pension

La majorité des établissements propose aux élèves un hébergement :

- soit un service de restauration, dans ce cas, les élèves sont demi-pensionnaires,
- soit un internat et les élèves sont internes. Ils prennent tous leurs repas et dorment dans l'établissement.

	Public	Privé
internat et demi-pension	57	25
demi-pension	106	30

Mariame AMRANI

<sup>4</sup> brevets de techniciens supérieurs, diplômes des métiers d'art, diplôme de comptabilité gestion, etc.